

Concours « Excellence créative » pour gagner des billets pour le Cirque du Soleil Règlement officiel

PÉRIODE DU CONOURS

Le concours « Excellence créative » pour gagner des billets pour le Cirque du Soleil (le « concours ») commence le 1^{er} août 2026 à 8 h HE et se termine le 30 septembre 2026 à 23 h 59 HE (la « période du concours »). Le concours est commandité par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (le « commanditaire du concours »).

ADMISSIBILITÉ

Le concours s'adresse aux conseillers indépendants ou aux adjoints de ceux-ci, aux conseillers Sun Life (DFSL), aux conseillers collaborateurs, aux adjoints au service et aux adjoints de conseillers actifs basés dans un des bureaux canadiens de la Sun Life.

(Le « participant », collectivement les « participants »).

COMMENT PARTICIPER – AUCUN ACHAT REQUIS

Pour pouvoir gagner le concours, les participants doivent assister au webinaire de la Série FC du 15 septembre 2026. Ils doivent assister à la séance complète de chacun des deux sujets et répondre aux questions à la fin de chaque webinaire.

Les participants qui ont réalisé les étapes ci-dessus seront automatiquement inscrits au concours (la « participation », collectivement les « participations »). Les participants peuvent obtenir des participations supplémentaires en visionnant des enregistrements de webinaires durant la période du concours. Le commanditaire du concours extraira la liste des participants à la fin de la période du concours. Cette liste de noms sera utilisée pour le tirage au sort d'un (1) prix.

PRIX

Il y a un (1) prix à gagner. Le voici :

1. Deux (2) billets VIP pour le Cirque du Soleil 2027, incluant :
Places de premier choix + accès au salon VIP
Séances photo + nourriture et boissons

L'emplacement exact des sièges sera à la seule discrétion du commanditaire du concours. Les frais accessoires, y compris le transport pour se rendre au spectacle et en revenir, les pourboires, les souvenirs et les dépenses personnelles sont à la charge du gagnant du prix.

Le prix doit être accepté tel qu'il a été attribué. Aucune substitution n'est offerte. Le prix sera expédié aux frais du commanditaire du concours à l'adresse courriel ou postale fournie par les gagnants, selon le cas.

Le participant sélectionné accepte de signer et de retourner le formulaire Déclaration et dégageant de responsabilité du commanditaire du concours avant que le prix lui soit remis.

TIRAGE

Le tirage aura lieu le 6 octobre 2026 à 10 h HE (la « date du tirage ») dans les locaux de la Sun Life, situés au 1 York Street, Toronto, Ontario, M5J 0B6, ou à tout autre endroit déterminé par le commanditaire du concours. Le commanditaire du concours sélectionnera au hasard un (1) participant parmi les participations admissibles. Tous les participants ont une chance égale de gagner. Les chances de gagner dépendent du nombre de participants au concours.

Le commanditaire du concours tentera de communiquer avec le gagnant potentiel trois (3) fois dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date du tirage. Les tentatives se feront par téléphone et par courriel. Si le gagnant potentiel ne peut être contacté dans les cinq (5) jours ouvrables, il renoncera à son prix. Le commanditaire du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, de sélectionner au hasard un autre participant. Les conditions de la présente section s'appliquent au nouveau gagnant potentiel.

AVANT D'ÊTRE DÉCLARÉ GAGNANT CONFIRMÉ (« gagnant confirmé » signifie que le gagnant potentiel a satisfait à toutes les exigences), le participant sélectionné doit :

- a)** répondre correctement à une question réglementaire d'arithmétique;
- b)** signer et envoyer, dans les cinq (5) jours ouvrables de l'avis, le formulaire Déclaration et dégageant de responsabilité du commanditaire du concours pour :
 - i.** confirmer son respect du présent règlement;
 - ii.** reconnaître l'acceptation du prix tel qu'il est attribué;
 - iii.** décharger le commanditaire du concours, ses sociétés mères, filiales et sociétés apparentées, les fournisseurs des prix, les agences de publicité et de promotion, et toute autre entité participant à la création, à la production, à la mise en place, à la gestion, à l'arbitrage et à l'exécution du concours, ainsi que chacun de leurs dirigeants, administrateurs, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs, de toute responsabilité concernant le présent concours, la participation au concours ainsi que l'attribution et la bonne ou mauvaise utilisation du prix ou de toute partie du prix;
 - iv.** consentir à la publication, à la reproduction ou à toute autre utilisation de ses nom, adresse, voix, déclarations au sujet du concours et photo ou image, sans autre avis ni rémunération, dans toute publicité ou annonce présentée par le commanditaire du concours ou en son nom, de quelque manière que ce soit, y compris dans des imprimés, à la radio, à la télévision ou sur Internet.

Si le participant sélectionné :

- a)** ne répond pas correctement à la question réglementaire d'arithmétique;
- b)** ne retourne pas les formulaires du concours dûment signés dans le délai indiqué;
- c)** ne peut pas accepter le prix tel qu'il est attribué, pour quelque raison que ce soit;

il est exclu du concours (et renonce à tous ses droits relatifs au prix), et le commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, de sélectionner au hasard un autre participant parmi les participations admissibles restantes (auquel cas les dispositions précédentes de la présente section s'appliquent au nouveau participant admissible sélectionné).

RÈGLES GÉNÉRALES DU CONCOURS

Toutes les participations deviennent la propriété du commanditaire du concours. Le présent concours est régi par toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Les décisions du commanditaire du concours concernant tous les aspects du présent concours sont finales et s'appliquent à tous les participants sans droit d'appel, y compris, sans s'y limiter, toutes les décisions touchant l'admissibilité ou l'exclusion des participations ou des participants.

Le commanditaire du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, de retirer, de modifier ou de suspendre le concours (ou d'en modifier le règlement) de quelque façon que ce soit et sans préavis.

En participant au présent concours, chaque participant consent expressément à ce que le commanditaire du concours, ses agents ou ses représentants conservent, échangent et utilisent les renseignements personnels que le participant a fournis dans le cadre de sa participation au concours, dans le seul but d'administrer le concours, conformément à la déclaration en matière de protection des renseignements personnels du commanditaire du concours, à moins que le participant n'en décide autrement.

Le commanditaire du concours se réserve le droit, à son entière discrétion, de modifier sans préavis les dates ou les délais stipulés dans le présent règlement. Les modifications peuvent être apportées dans la mesure nécessaire pour les raisons suivantes :

- a)** le besoin de vérifier la conformité d'un participant ou d'une participation au présent règlement ou en raison de problèmes techniques ou autres;
- b)** toutes autres circonstances qui, de l'avis du commanditaire du concours et à son entière discrétion, nuisent à la bonne gestion du concours aux termes du présent règlement;
- c)** pour toute autre raison.

En cas de différence ou de manque de cohérence entre les conditions du présent règlement et les communications ou autres déclarations contenues dans d'autres documents concernant le présent concours, les conditions du présent règlement font autorité et prévalent dans la pleine mesure permise par les lois applicables.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble de la propriété intellectuelle, notamment les marques de commerce, droits d'auteur, brevets, appellations commerciales, logos, dessins et modèles, matériel de promotion, pages Web, code source, illustrations, slogans et représentations sont la propriété du commanditaire du concours. Tous les droits sont réservés. La reproduction ou l'utilisation non autorisée de tout objet protégé par des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle, sans le consentement explicite et écrit de leurs propriétaires, est strictement interdite.

LIMITES RELATIVES À LA RESPONSABILITÉ

Le commanditaire du concours et ses agences ou sociétés affiliées ne peuvent être tenus responsables des participations égarées, tardives, non valides, retardées ou mal acheminées. Le commanditaire du concours et ses agences ou sociétés affiliées déclinent toute responsabilité pour les adresses électroniques non valides, expirées ou non vérifiées.

Le commanditaire du concours et ses agences ou sociétés affiliées ne peuvent être tenus responsables de toute interruption ou non-disponibilité d'un service ou d'un équipement utilisé pour le concours, y compris :

- a)** toute interruption de service d'un réseau, d'un serveur, d'Internet, d'un site Web, d'un service téléphonique, d'un satellite, d'un ordinateur ou d'autres connexions;
- b)** toute défaillance de matériel informatique, de logiciels ou d'autres équipements;
- c)** toute transmission embrouillée ou mal acheminée, ou congestion du réseau;
- d)** toute autre erreur de quelque nature que ce soit, qu'elle soit humaine, technique, mécanique ou électronique;
- e)** toute saisie incorrecte ou inexacte d'une participation ou de tout autre renseignement ou toute impossibilité de saisir ces données.

RENSEIGNEMENTS FISCAUX

Le paiement de tous les impôts applicables au prix gagné, le cas échéant, est la responsabilité du gagnant confirmé du prix.

RÉSIDENTS DU CANADA

Tout différend doit être soumis dans la ville de Toronto, en Ontario.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels qui sont recueillis, utilisés ou communiqués pendant le concours au sujet des personnes qui y prennent part seront utilisés pour gérer le concours, sélectionner les participants et remettre les prix. Ils seront traités conformément aux principes directeurs du commanditaire du concours en matière de protection des renseignements personnels, que l'on peut trouver sur le site Web du commanditaire du concours à l'adresse <https://www.sunlife.com/sl/pslf-canada/fr/>. Les renseignements personnels recueillis au cours du processus d'inscription sont conservés temporairement par un tiers fournisseur et pourraient se trouver dans une province ou un territoire différent de celui où habite l'utilisateur. Ces renseignements personnels peuvent donc être soumis aux lois locales.